

Genre et protection sociale en Afrique subsaharienne : évaluation générale de la conception de différents programmes

Raquel Tebaldi, Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG)

1 Introduction

Pendant la dernière décennie, un nombre croissant de pays en développement a lancé des programmes de protection sociale destinés notamment à contribuer à l'éradication de la pauvreté. Pendant les quinze dernières années, on a assisté en Afrique à une hausse particulièrement impressionnante du nombre de programmes non contributifs ciblant des ménages et des individus en situation de pauvreté et de vulnérabilité et visant différents objectifs, comme la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité et l'amélioration de l'état de santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Si l'on n'a commencé que récemment à s'intéresser à la dimension de genre en protection sociale, des preuves de plus en plus abondantes démontrent que les impacts de ces programmes ne sont pas neutres du point de vue du genre et que la prise en compte de considérations sexo-spécifiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes offre un vaste potentiel de promotion de l'égalité des sexes.

Un recensement récent des programmes de protection sociale couvrant 18 pays à faible revenu (PFR)¹ d'Afrique subsaharienne² (Cirillo et Tebaldi 2016) a révélé que la presque totalité de ces pays étaient dotés de programmes divers ciblant différents groupes de population ; on y trouve généralement une combinaison de programmes d'alimentation scolaire, de transferts monétaires et/ou de travaux publics. À partir d'une analyse documentaire³ fondée sur des critères de sexo-spécificité tirés de la littérature spécialisée (Holmes et Jones 2010 ; Antonopoulos 2013 ; de la O Campos 2015 ; ONU Femmes 2015 ; Newton 2016 ; ODI 2016), la présente étude fournit un panorama des questions de genre qui se posent dans la conception de ces programmes de protection sociale. Les principales caractéristiques de conception observées dans les PFR à travers cette analyse sont exposés dans le Tableau 1.

TABLEAU 1

Caractéristiques de conception et pays

Type de programme	Caractéristique de conception	Pays
Programmes d'alimentation scolaire	TRations à emporter chez soi pour les filles	Éthiopie, Liberia, Mali
Transferts monétaires	Mise en relation avec des services sociaux et/ou formation	Éthiopie, Liberia, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Zimbabwe
	Paiements électroniques ou bancaires	Éthiopie, Liberia, Madagascar, Niger, Rwanda, Sénégal
	Les bénéficiaires des transferts sont de préférence des femmes ou des dispensateurs de soins aux enfants	Guinée, Madagascar, Niger, Sierra Leone, Tanzanie, Sénégal, Togo
Travaux publics	Quotas ou objectifs en matière de participation féminine	Comores, Éthiopie, Guinée, Liberia, Madagascar, Malawi, Mozambique, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Togo, Uganda
	Tâches sexo-spécifiques différenciées selon le genre (par ex. : moindre intensité physique des tâches confiées aux femmes)	Éthiopie, Guinée, Liberia, Mozambique, Niger, Sierra Leone, Uganda
	Structures de garderie (ou inclusion de la garde d'enfant dans les tâches proposées aux bénéficiaires)	Éthiopie, Guinée, Liberia, Mozambique, Niger, Togo, Uganda
	Heures de travail flexibles pour les femmes	Éthiopie, Mozambique, Liberia, Niger, Tanzanie

Source : Tableau élaboré par l'auteur.

Avant d'examiner la sexo-spécificité de la conception des programmes de protection sociale, il est essentiel d'opérer une distinction entre les besoins pratiques et stratégiques des femmes : leurs besoins pratiques découlent de ce qu'elles vivent sur le plan pratique (déterminé par des systèmes inéquitables de division du travail fondés sur le genre), tandis que leurs besoins stratégiques découlent de leur situation de subordination structurellement définie vis-à-vis de l'homme (Molyneux 1985 ; Moser 1989). Il est donc possible que ces caractéristiques visent à satisfaire les besoins pratiques des femmes sans véritablement aborder leurs besoins stratégiques sexo-spécifiques. Dans les programmes de travaux publics, par exemple, les tâches différenciées selon le genre semblent attirer davantage de bénéficiaires de sexe féminin, ce qui a toutefois pour effet général de renforcer la division traditionnelle du travail en fonction des genres.

L'analyse en question se limite à une évaluation des caractéristiques de conception des programmes et attire l'attention sur le fait que la mise en œuvre de ces programmes n'est pas toujours conforme à leur conception, souvent sexo-spécifique. Si la présente étude s'intéresse avant tout aux PFR, elle décrit également des expériences tirées de pays à revenu moyen inférieur (PRMI) et de pays à revenu moyen supérieur (PRMS) de cette même région dans le souci de fournir un panorama régional plus complet. Elle couvre plus précisément les trois types d'interventions les plus courantes dans la région : les programmes d'alimentation scolaire, les transferts monétaires (conditionnels et non conditionnels) et les travaux publics.

2 Programmes d'alimentation scolaire

Bien que l'écart d'éducation primaire et secondaire entre les filles et les garçons se soit généralement réduit en Afrique (où la Banque africaine de développement estime que le rapport filles/garçons est passé de 87 à 91 pour cent entre 2005 et 2012 ; BAD 2015), on s'attendait à ce que moins de 70 pour cent des jeunes femmes⁴ d'Afrique subsaharienne atteignent un niveau d'alphabétisation de base en 2015 (UNESCO 2015). Parmi les nombreuses mesures envisageables pour réduire l'écart entre les genres en éducation, l'alimentation scolaire constitue un type d'intervention de protection sociale très populaire (au vu de sa présence dans presque tous les pays), réputé pour avoir des impacts positifs sur la scolarisation et la fréquentation scolaire, en particulier chez les filles. La couverture de ces programmes est toutefois moins étendue dans les PFR, où il existe pourtant un besoin supérieur (PAM 2013 ; UNESCO 2015).

Les programmes d'alimentation scolaire se traduisent généralement par la distribution de repas à l'école/sur place, qu'il s'agisse de les servir directement aux enfants, de leur remettre des rations à emporter chez eux ou de combiner ces deux formules. Une récente étude s'est penchée sur l'influence de ces différentes modalités sur la scolarisation primaire (en particulier chez les filles) dans le contexte de l'Afrique subsaharienne ; elle a révélé que les programmes d'alimentation scolaire entraînaient généralement une hausse d'environ 10 pour cent du taux de scolarisation, bien que cet impact varie en fonction des modalités des programmes et du genre des bénéficiaires. Pendant la première année de traitement, la distribution de repas sur place affichait des effets plus marqués pour la première année d'enseignement élémentaire, tandis que sa combinaison avec des rations à

emporter chez soi s'est révélée efficace au-delà de la première année, en particulier chez les filles recevant cette prestation supplémentaire (Gelli 2015).

Cirillo et Tebaldi (2016) ont dressé le profil de 16 programmes d'alimentation scolaire mis en œuvre dans 15 pays d'Afrique, dont 6 dans des PFR.⁵ Au moins la moitié d'entre eux cherche à promouvoir une participation égale des deux sexes en distribuant des repas sur place, complétés par des rations à emporter chez soi pour les filles (Éthiopie, Liberia, Mali). Au Togo, en particulier, le programme d'alimentation scolaire passe par le système existant de préparation et de distribution de repas par les femmes du village et par les associations locales parents-enseignants ; il établit ainsi une valeur fixe des repas préparés par ces travailleurs.

3 Transferts monétaires

Dans l'ensemble, les programmes africains de transferts monétaires ciblent avant tout les enfants (Cirillo et Tebaldi 2016) ; il est également fréquent que les femmes adultes figurent parmi les bénéficiaires en leur qualité de chef de ménage et/ou de mères/dispensateurs de soins (de la O Campos 2015). Sur l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, cette étude a identifié 70 programmes de transferts monétaires, dont la plupart (environ 60) sont non conditionnels.

Certains programmes conjuguent des transferts conditionnels et non conditionnels en employant des niveaux de prestations variables (possibilité de verser un bénéfice non conditionnel de base complété par des transferts conditionnés à certains résultats en matière d'éducation et/ou de santé) ou en limitant l'application de conditionnalités à des régions où la prestation de services sociaux est suffisante. Lorsque les transferts ciblent les ménages pauvres dans leur ensemble et que de nombreux groupes de population sont donc susceptibles de constituer des bénéficiaires potentiels, les conditionnalités ne s'appliquent généralement qu'aux ménages avec enfants. Certains programmes optent pour une conception alternative consistant à adopter des « conditionnalités souples » (des co-responsabilités dont le non respect n'est pas sanctionné et qui sont établies entre les bénéficiaires et les responsables de la mise en œuvre des programmes), des formations ou des séances de sensibilisation aux objectifs du programme. L'étude a par ailleurs noté qu'au moins quatre programmes exigent ou encouragent explicitement l'enregistrement des naissances des enfants bénéficiaires ;⁶ il s'agit d'un choix de conception positif, du moins lorsqu'il tient lieu de service complémentaire proposé de façon non exclusive aux bénéficiaires, dans la mesure où il permet aux femmes et aux enfants d'accéder aux services sociaux (Holmes et Jones 2010).

Si la plupart des programmes ciblent les ménages pauvres et vulnérables dans leur ensemble, au moins 16 transferts monétaires mentionnent expressément les orphelins et/ou les groupes affectés par le VIH/SIDA dans leurs objectifs, leurs groupes cibles ou leurs critères d'éligibilité. Il s'est avéré que les transferts monétaires ciblant expressément les orphelins et les enfants vulnérables sont avant tout accordés à des femmes vivant dans des ménages à direction féminine ; ces transferts renforcent l'accès de ces femmes aux ressources ainsi que leur contrôle sur les fonds versés, bien que ce phénomène concerne des contextes où ces femmes

jouissent déjà d'une certaine emprise sur les choix de dépenses du ménage. Il s'avère également que ces transferts renforcent les normes traditionnelles qui attribuent la responsabilité des soins aux femmes (FAO 2015). L'existence de transferts monétaires ciblant exclusivement les porteurs de handicaps⁷ ou les personnes âgées⁸ n'a été identifiée que dans des PRMI et des PRMS de la région.

Sur les 24 transferts monétaires identifiés dans les PFR de la région, 16 sont des transferts monétaires non conditionnels, 3 sont des programmes qui combinent des prestations conditionnelles et non conditionnelles et 5 seulement sont des transferts monétaires conditionnels. La plupart de ces programmes ciblent les ménages pauvres et vulnérables dans leur ensemble (qui peuvent comprendre des porteurs de handicaps, des orphelins, des enfants vulnérables ou des personnes âgées) et cherchent à améliorer leur statut nutritionnel et leurs conditions d'accès à des services liés à l'éducation et la santé. Au moins 10 PFR cherchent d'ailleurs à assurer une liaison vers des services sociaux et/ou des séances de formation tenant lieu de mesures complémentaires aux programmes de transferts monétaires (voir tableau 1). Il a été constaté que 5 programmes ciblent expressément/exclusivement les enfants⁹ et qu'au moins 7 programmes versent en priorité leurs prestations aux femmes, considérées comme des représentantes de leur ménage et/ou le principal dispensateur de soins des enfants. Pour ce qui est du versement des prestations, la plupart des programmes passent par des centres de paiement désignés, 3 programmes au moins passent par la téléphonie mobile et 8 programmes au moins offrent la possibilité de passer par des banques ou des institutions de microfinance (une option susceptible de permettre aux femmes d'accéder aux services financiers, selon la littérature) (Holmes et Jones 2010).

4 Programmes de travaux publics

Les programmes de travaux publics peuvent améliorer les infrastructures communautaires ainsi que la qualité de vie des femmes en mettant en œuvre des projets correspondant aux besoins de ces dernières et en leur permettant de réduire le temps alloué à leurs tâches quotidiennes. À cet égard, la littérature met en avant les programmes de travaux publics de l'Éthiopie et de l'Afrique du Sud, qui visent à construire des installations sanitaires (comme des latrines écologiques) et à inclure la régénération des parcelles communes ainsi que des projets de plantation, de reforestation et de développement des terrains vagues. Le Programme étendu de travaux publics (*Expanded Public Works Programme*) de l'Afrique du Sud y est notamment cité en exemple, car les services de soin figurent depuis le début dans ses offres de travail (Antonopoulos 2013 ; Newton 2016).

La conception de la plupart des 13 programmes de travaux publics recensés dans les PFR d'Afrique subsaharienne¹⁰ prévoit un certain niveau de sensibilisation aux questions d'égalité des sexes. Douze d'entre eux établissent des quotas explicites (oscillant généralement entre 30 et 50 pour cent) ou des objectifs de participation féminine.¹¹ Le programme des Comores inclut une composante de mise en relation des mères et des jeunes enfants avec des services de nutrition dans les zones d'intervention. Après avoir identifié un faible niveau de participation féminine (environ 9 pour cent de l'ensemble des

participants), le programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (*labour-intensive public works*, LIPW) de Guinée a entrepris de mener des campagnes de sensibilisation et inclus des activités « souples » de travaux publics, qui attirent traditionnellement davantage de femmes. De même, le Liberia a entrepris d'encourager la participation féminine à des fonctions productives non traditionnelles. Pour encourager la participation féminine, sept programmes ont également envisagé la possibilité de proposer des services de garde d'enfants confiés à des garderies sur place et/ou des bénéficiaires. Il est par ailleurs courant que les programmes de travaux publics sexo-spécifiques proposent des heures de travail plus flexibles ; dans le cas du Fonds d'action sociale de la Tanzanie (*Tanzania Social Action Fund*, TASAF), les femmes ont d'ailleurs la possibilité de faire des demi journées de travail.

Le Programme de filet de sécurité productif (*Productive Safety Net Programme*, PSNP) de l'Éthiopie est le deuxième programme de travaux publics au monde ; son manuel de mise en œuvre contient de nombreuses dispositions sexo-spécifiques en faveur de la sensibilisation à l'égalité des sexes (Gouvernement de l'Éthiopie, 2014), comme :

- Le soutien direct temporaire (les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les principaux dispensateurs de soins des enfants mal nourris sont éligibles à un transfert, sans que la participation à des travaux publics ne soit une condition préalable) ;
- La facilitation de la mise en relation avec des services de santé et de nutrition pour les bénéficiaires d'un soutien direct temporaire et les participants à des travaux publics qui ont été encouragés à participer à des séances de communication axée sur la modification du comportement nutritionnel ;
- La promotion d'une participation égale des hommes et des femmes au sein des structures de prise de décision ;
- La promotion de la représentation des femmes à des postes de direction ;
- L'établissement d'une charge de travail féminine équivalent à 50 pour cent de celle des hommes ;
- L'attribution d'un « travail léger » aux femmes ; et
- La mise à disposition de structures de garderie sur tous les lieux de travail ou au niveau du village.

Les évaluations du PSNP indiquent toutefois que les dispositions sexo-spécifiques prévues dans la conception des programmes n'ont pas été mises en œuvre de façon effective, ce qui montre clairement que la flexibilité des heures de travail et les services de garderie n'ont pas toujours été proposés. Les effets du programme ont également varié entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes : dans les premiers, les femmes chefs de ménages ont exprimé leur difficulté à concilier la participation au programme avec les demandes domestiques (ODI 2016) ; dans les seconds, les femmes ont déclaré qu'elles manquaient de contrôle sur les transferts reçus par leur ménage (Newton 2016).

5 Conclusions

La présente étude souligne quelques-unes des principales préoccupations de genre des programmes de protection sociale des PFR d'Afrique subsaharienne ; elle cherche ainsi à contribuer à la recherche sur le lien existant entre le genre et la protection sociale. Les programmes d'alimentation scolaire, de transferts monétaires (dont les allocations familiales, les pensions d'invalidité et les pensions sociales) et de travaux publics constituent des interventions susceptibles d'avoir un impact positif sur les hommes comme les femmes tout au long de leur vie. La hausse du nombre de programmes de protection sociale en Afrique est encourageante, vu la véritable capacité de ces programmes à réduire les écarts de revenus et à infléchir la situation socio-économique défavorable des femmes.

Dans leur conception, les programmes présentent différents niveaux de sexo-spécificité et de sensibilisation aux questions d'égalité des sexes. Si les transferts monétaires de la région ne sont conditionnés pour la plupart à aucun autre comportement précis de la part des bénéficiaires, un grand nombre de ces programmes cherche non seulement à leur assurer un revenu de base, mais leur fournissent également des activités éducatives précises et/ou un meilleur accès aux services sociaux, essentiels à l'autonomisation des femmes. En théorie (au niveau de la conception), certains de ces programmes accordent par ailleurs la priorité aux femmes pour le versement des transferts, leur donnant peut-être accès à des services financiers lorsque ces transferts passent par un virement bancaire ou d'autres méthodes similaires. Les programmes de travaux publics cherchent d'autre part à attirer des femmes bénéficiaires par le biais de quotas ou d'objectifs en matière de participation féminine, de tâches différenciées selon le genre, de mise à disposition de garderies sur place et d'accords concernant la flexibilité du temps de travail.

La conception des programmes est essentielle pour promouvoir l'autonomisation des femmes, une question qui fait couler beaucoup d'encre dans le domaine de la protection sociale. Si les caractéristiques de conception peuvent viser à satisfaire les besoins pratiques des femmes à court terme, il convient néanmoins de souligner que la pleine satisfaction de leurs besoins stratégiques requiert un ensemble de politiques de réduction des inégalités multidimensionnelles auxquelles elles se trouvent confrontées. Certaines de ces caractéristiques (comme la priorité des femmes en matière de versement des transferts) peuvent même renforcer les inégalités traditionnelles dont souffrent les femmes si elles ne se fondent que sur leur rôle de mère et d'épouse et ne s'accompagnent pas d'autres mesures d'autonomisation des femmes, comme des passerelles vers des formations et des services de soutien à l'accès au marché du travail. ■

1. Classification fondée sur les données de la Banque mondiale pour l'année fiscale 2017, disponible à l'adresse suivante : <<https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>>.

2. La cartographie en question inclut des programmes des pays suivants : Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Gambie, Guinée, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Uganda and Zimbabwe. Elle n'inclut toutefois aucune information provenant des pays suivants : Bénin, Burundi, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Érythrée, Guinée-Bissau, Somalie ou Soudan du Sur.

3. L'analyse documentaire repose sur les références de chaque programme, énumérées dans Cirillo et Tebaldi (2016).

4. « Pour des raisons de cohérence statistiques, les Nations Unies définissent les « jeunes » des différentes régions comme les personnes âgées de 15 à 24 ans, sans préjuger d'autres définitions établies par les États membres. Toutes les statistiques des Nations Unies sur la jeunesse se fondent sur cette définition, comme l'illustre l'annuaire statistique annuel publié par le système des Nations Unies sur la démographie, l'éducation, l'emploi et la santé » (UNESCO 2016).

5. Éthiopie, Libéria, Madagascar, Mali, Tanzanie et Togo.

6. Les exemples fournis sont le Revenu de subsistance contre la pauvreté (*Livelihood Empowerment Against Poverty*, LEAP) du Ghana, le programme de transferts sociaux monétaires (*Social Cash Transfer*, SCT) du Libéria, le Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) du Sénégal et le Programme de transferts monétaires pour les enfants vulnérables dans le Nord du Togo (*Cash Transfer Programme for Vulnerable Children in Northern Togo*).

7. Le Transfert monétaire pour les personnes porteuses de handicaps graves (*Persons with Severe Disability Cash Transfer*, PWSD-CT) du Kenya, la Pension d'invalidité de base (*Basic Invalid's Pension*) et l'Allocation pour les dispensateurs de soins (*Carer's Allowance*) de Maurice, l'Allocation handicap (*Disability Grant*) de la Namibie, l'Allocation pour soins à personne à charge (*Care Dependency Grant*) et l'Allocation handicap (*Disability Grant*) de l'Afrique du Sud.

8. La Pension de vieillesse (*Old Age Pension*, OAP) du Botswana, le Transfert monétaire pour les personnes âgées (*Older Persons Cash Transfer*, OPCT) du Kenya, la Pension de vieillesse (*Old Age Pension*, OAP) du Lesotho, la Pension de retraite de base (*Basic Retirement Pension*) de Maurice (une pension de vieillesse universelle), la Pension de vieillesse (*Old Age Pension*) de Namibie, le Programme de sécurité sociale de l'État d'Ekiti (*Ekiti State Social Security Scheme*) et le Programme Osun destiné aux personnes âgées (*Osun Elderly Persons Scheme*) du Nigeria, l'Allocation destinée aux personnes âgées (*Older Persons Grant*, OPG) d'Afrique du Sud et l'Allocation destinée aux personnes âgées (*Old Age Grant*) du Swaziland.

9. Le Projet pilote de transferts monétaire Nahouri du Burkina Faso, le Transfert monétaire pour la santé, la nutrition et l'éducation de la Guinée, le Transfert monétaire conditionnel de Madagascar, le Transfert monétaire conditionnel pour les orphelins et les enfants vulnérables du Sénégal et le Programme de transferts monétaires pour les enfants vulnérables dans le Nord du Togo (*Cash Transfer Programme for Vulnerable Children in Northern Togo*).

10. Le programme Argent contre travail (ACT) du Togo, le programme de filet de sécurité productif (*Productive Safety Net Programme*, PSNP) de l'Éthiopie, le Programme de travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (*Labour-Intensive Public Works Programme*) de l'Érythrée, le programme « Jeunesse, emploi, compétences » (*Youth, Employment, Skills*, YES) du Libéria, le programme Argent contre travail de Madagascar, le programme d'amélioration des moyens de subsistance via les travaux publics (*Improved Livelihoods Through Public Works Programme*) du Malawi, le programme de Travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (*Labour-Intensive Public Work*) du Mozambique, les Transferts monétaires pour la sécurité alimentaire (*Cash Transfers for Food Security*) et le programme d'Argent contre travail (*Cash for Work*) du Niger, le Programme Vision 2020 Umurenge (*Vision Umurenge Programme*, VUP) du Rwanda, le programme d'Argent contre travail (*Cash for Work*) de la Sierra Leone, le Fonds d'action sociale de Tanzanie (*Tanzania's Tanzania Social Action Fund*, TASAF) III/le programme de Filet de protection sociale productif (*Productive Social Safety Net*, PSSN) de Tanzanie, le programme de Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) du Togo et la Composante de soutien à l'investissement dans les moyens de subsistance (*Livelihood Investment Support Component*) du Second fonds d'action sociale du Nord de l'Ouganda (*Second Northern Uganda Social Action Fund*, NUSAF 2).

11. Dans le cas du programme de travaux publics de Madagascar, aucun quota défini n'a été trouvé dans le manuel de mise en œuvre, qui indique néanmoins que les femmes sont prioritaires dans le processus de sélection des bénéficiaires (FID 2015).

Références :

- BAD. 2015. *Africa Gender Equality Index 2015*. Abidjan : Banque africaine de développement. <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-EN.pdf>. Consulté le 22 août 2016.
- Antonopoulos, Rania. 2013. « Expanding Social Protection in Developing Countries : A Gender Perspective. » *Working Paper*, No. 757. Annandale-on-Hudson, NY : *Levy Economics Institute du Bard College*. <http://www.levyinstitute.org/pubs/wp_757.pdf>. Consulté le 22 août 2016.
- Cirillo, Cristina, et Raquel Tebaldi. 2016. *Social Protection in Africa: inventory of non-contributory programmes*. Brasília : Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive. <http://www.ipc-undp.org/pub/eng/Social_Protection_in_Africa.pdf>. Consulté le 22 août 2016.
- De la O Campos, A.P. 2015. « Empowering rural women through social protection. » *Rural Transformations – Technical Papers Series*, No. 2. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <<http://www.fao.org/3/a-i4696e.pdf>>. Consulté le 22 août 2016.
- FAO. 2015. *Qualitative research and analyses of the economic impacts of cash transfer programmes in Sub-Saharan Africa. Synthesis Report*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <<http://www.fao.org/3/a-i4336e.pdf>>. Consulté le 22 août 2016.
- FID. 2015. *Projet de Filets Sociaux Productifs Manuel des Opérations (Version provisoire)*. Antananarivo : Fonds d'intervention pour le développement. <<http://www.fid.mg/wp-content/uploads/2015/08/MANUEL-DOPERATIONS-FSP-PROVISOIRE-Juillet-2015.pdf>>. Consulté le 1^{er} octobre 2016.
- Gelli, A. 2015. « School feeding and girls' enrollment : the effects of alternative implementation modalities in low-income settings in Sub-Saharan Africa. » *Frontiers in Public Health*, May 20(3): 76. <<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26052509>>. Consulté le 22 août 2016.
- Holmes, Rebecca, et Nicola Jones. 2010. *How to design and implement gender-sensitive social protection programmes*. Londres : Overseas Development Institute. <<https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/6262.pdf>>. Consulté le 22 août 2016.
- Gouvernement de l'Éthiopie. 2014. *Productive Safety Net Programme Phase IV : Programme Implementation Manual*. Addis-Abeba : ministère de l'Agriculture.
- Molyneux, Maxine. 1985. « Mobilization without Emancipation? Women's Interests, the State, and Revolution in Nicaragua. » *Feminist Studies* 11 (2) : 227–254.
- Moser, C.O.N. 1989. « Gender planning in the Third World : meeting practical and strategic gender needs. » *World Development* 17(11) : 1799–1825.
- Newton, Julie. 2016. *Making Social Protection Gender Sensitive for Inclusive Development in Sub-Saharan Africa*. Leyde : Plateforme INCLUDE. <<http://includeplatform.net/wp-content/uploads/2016/01/INCLUDE-GRF-Newton-Making-Social-Protection-Gender-Sensitive.pdf>>. Consulté le 22 août 2016.
- ODI. 2016. *Women's work – Mothers, children and the global childcare crisis*. Londres : Overseas Development Institute. <<https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/10333.pdf>>. Consulté le 22 août 2016.
- UNESCO. 2015. *Gender and EFA 2000–2015 : achievements and challenges*. Paris : UNESCO. <<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002348/234809E.pdf>>.
- UNESCO. 2016. « What do we mean by "youth"? » Site Web de l'UNESCO. Consulté le 1^{er} 2016. <<http://www.unesco.org/new/en/social-and-human-sciences/themes/youth/youth-definition/>>. Consulté le 22 août 2016.
- ONU Femmes. 2015. « Progress of the World's Women 2015–2016. » Site Web d'ONU Femmes. <<http://progress.unwomen.org>>. Consulté le 22 août 2016.
- PAM. 2013. *State of School Feeding Worldwide 2013*. Rome : Programme alimentaire mondial. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/13536/WFP_StateofSchoolFeeding2013_web.pdf?sequence=1>.

Cette publication a été élaborée dans le cadre du projet soutenu par le ministère britannique du Développement international (DFID) intitulé « Le Brésil et l'Afrique : lutter contre la pauvreté et autonomiser les femmes via la coopération Sud-Sud ».

Les opinions exprimées dans cet article appartiennent seulement aux auteurs et donc ne représentent pas nécessairement l'opinion du Programme des Nations Unies pour le Développement ou du gouvernement brésilien.

Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive
Programme des Nations Unies pour le Développement

SBS, Quadra 1, Bloco J, Ed. BNDES, 13^o andar
70076-900 Brasília, DF - Brésil
Téléphone : +55 61 2105 5000

ipc@ipc-undp.org ■ www.ipc-undp.org

